

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/20

2 février 1996

(96-0404)

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

DISTRIBUTION DES NOTIFICATIONS DE LOIS ET REGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 (DOCUMENTS DE LA SERIE IP/N/1/-)

Note du Secrétariat

Etant donné que les documents à distribuer dans la série IP/N/1/- (notifications de lois et réglementations au titre de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC) sont volumineux, le nombre d'exemplaires distribués sera limité à un maximum de cinq par délégation. Les cinq exemplaires seront envoyés à l'adresse la plus proche de l'OMC fournie par chaque délégation. Cette pratique est conforme à celle qui a été suivie pour d'autres séries de documents volumineux.

Les documents contenant les principales lois et réglementations concacrées à la propriété intellectuelle seront répertoriés suivant les séries subsidiaires ci-après:

IP/N/1/-/C/-	Droit d'auteur et droits connexes
IP/N/1/-/T/-	Marques de fabrique ou de commerce
IP/N/1/-/G/-	Indications géographiques
IP/N/1/-/D/-	Dessins et modèles industriels
IP/N/1/-/P/-	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
IP/N/1/-/L/-	Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
IP/N/1/-/U/-	Renseignements non divulgués
IP/N/1/-/I/-	Propriété industrielle (en général)
IP/N/1/-/E/-	Moyens de faire respecter les droits
IP/N/1/-/O/-	Autres